

**CONVENTION LOCALE
D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (C.L.E.A.C.)
À ROUEN**

Avenant de prolongation

Entre :

L'Etat, représenté par Monsieur Pierre-Henry Maccioni, Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,

Le Ministère de l'Education Nationale, représenté par Monsieur Philippe Carrière, Directeur académique des services de l'Education Nationale,

Et

La Ville de Rouen, représentée par Yvon Robert, Maire de Rouen,

Vu la convention signée le 10 septembre 2010 par les différents partenaires, il est convenu ce qui suit pour l'année 2013-2014 :

Article 1 : Renouvellement d'un an

Le présent avenant prolonge d'une année le C.L.E.A.C. suivant les objectifs de la convention 2010-2013.

Article 2 : Ouverture du C.L.E.A.C. sur le temps périscolaire

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le C.L.E.A.C. se propose de créer des passerelles entre les temps scolaire et périscolaire à travers les 3 formes du dispositif : actions écrites, projets à écrire et résidence d'action culturelle.

Article 3 : La formation aux enseignants

Les temps de formation proposés aux enseignants seront ouverts aux animateurs référents des écoles. Chaque formation se déroulera sur 2 séances d'1h30 le mardi soir. Les domaines concernés sont : la musique, le patrimoine, les arts visuels et le spectacle vivant.

Article 4 : Financement

Le tableau de financement ci-joint fixe la participation des différents partenaires sur l'ensemble des volets du C.L.E.A.C. pour l'année 2013-2014.

Fait en trois exemplaires originaux, à Rouen, le

L'Etat,
Préfet de la Région Haute-Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime
M. Pierre-Henry MACCIONI

Le Ministère de l'Education Nationale,
Directeur académique des services de
l'Education Nationale,
M. Philippe CARRIÈRE

La Ville de Rouen,
Maire de Rouen
M. Yvon ROBERT